



RÈGLEMENTATION INCENDIE DES BÂTIMENTS

INCENDIE

FORMATION RÈGLEMENTATION INCENDIE DES BÂTIMENTS

MAÎTRISER ET APPLIQUER LA RÈGLEMENTATION

RÉFÉRENCE : PS01004

★★★★★ 4.5/5

VERSION 1 (MÀJ : 18.04.2025)

1. Définition des
besoins

2. Évaluation des
connaissances

3. Formation

4. Test et validation
des acquis

À la recherche d'une formation **Règlementation incendie des bâtiments** pour booster vos compétences ?

STAGEUP met à votre disposition toute son expertise technique et pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs.

Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **Règlementation incendie des bâtiments** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour leurs compétences reconnues (certification....) et leurs qualités relationnelles.

Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.

Vous souhaitez organiser votre formation **Règlementation incendie des bâtiments** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.

Participez à la formation **Règlementation incendie des bâtiments** à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

Public

Toute personne souhaitant maîtriser les principales réglementations relatives aux bâtiments.

Prérequis

Aucun.

Objectifs du stage

La formation **REGLEMENTATION INCENDIE DES BATIMENTS** a pour objectifs de :

- Former et d'entraîner le personnel d'un établissement
- Prévenir les risques d'incendie dans leur établissement
- Détecter au plus tôt un début d'incendie et en évaluer rapidement l'ampleur
- Donner une alarme précise
- Combattre efficacement un début d'incendie
- Mettre les occupants en sécurité
- Evacuer l'établissement en toute sécurité

Durée

2 jours

Pédagogie

METHODE PEDAGOGIQUE :
Formation dispensée par un formateur professionnel de la sécurité incendie.

Analyse de cas concrets et d'exposés.

Alternance de présentations théoriques et mises en pratique au travers de présentations de projets.

Méthode pédagogique participative.

Divers supports de cours.

METHODE D'EVALUATION :

Test de niveau (QCM) effectué en début et en fin de formation de manière à mesurer la progression de l'apprenant et de valider ses acquis.

Quizz intermédiaires à l'oral tout au long du parcours.

SANCTION :

CONTENU DU PROGRAMME

La formation sur la **règlementation incendie des bâtiments** offre une expertise approfondie dans les normes et les exigences essentielles pour assurer la sécurité incendie dans les constructions.

Les participants acquerront une compréhension complète des lois, des codes et des pratiques recommandées pour concevoir, construire et entretenir des bâtiments conformes aux normes de sécurité incendie.

Cette formation est essentielle pour les professionnels du secteur de la construction et de la sécurité qui cherchent à garantir la conformité réglementaire et à assurer la protection des personnes et des biens contre les risques d'incendie.

Cette formation Réglementation Sécurité Incendie permet d'acquérir les connaissances basiques en terme de sécurité incendie et d'accueil de public. Cette formation d'un jour et demi s'adresse aux groupes de 4 personnes minimum.

PROGRAMME DE FORMATION

PARTIE THÉORIQUE

LA RÉGLEMENTATION

- ▶ Incendie pour les établissements recevant du public /immeubles code du travail.
- ▶ Les agents de sécurité incendie de service de sécurité et d'assistance à personnes (asi-ssiap) sont notamment chargés de la prévention incendie, du respect de la réglementation et de l'entretien des moyens de secours dans les établissements répertoriés erp (établissement recevant du public) et igh (immeubles de grande hauteur).

LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

- ▶ La théorie du feu.
- ▶ Les types de feu.
- ▶ Le comportement au feu.

SÉCURITÉ INCENDIE

- ▶ Principes de classement des établissements.
- ▶ Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie.
- ▶ Desserte des bâtiments.
- ▶ Cloisonnement d'isolation des risques.
- ▶ Évacuation du public et des occupants.
- ▶ Désenfumage.
- ▶ Éclairage de sécurité.
- ▶ Présentation des différents moyens de secours.

INSTALLATIONS TECHNIQUES

- ▶ Installations électriques.
- ▶ Ascenseurs et nacelles.
- ▶ Les extincteurs.
- ▶ Les robinets d'incendie armés.
- ▶ Installations fixes d'extinction automatique.
- ▶ Colonnes sèches et humides.
- ▶ Système de sécurité incendie.

RÔLE ET MISSION DES AGENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE (SI NÉCESSAIRE)

- ▶ Le service de sécurité.
- ▶ Présentation des consignes de sécurité et main courante.
- ▶ Poste de sécurité.
- ▶ Rondes de sécurité et surveillance des travaux.
- ▶ Mise en œuvre des moyens d'extinction.
- ▶ Appel et réception des services publics de secours sensibilisation des occupants.

PARTIE PRATIQUE

- ▶ Le repérage des feux.
- ▶ Les chemins d'évacuation de l'établissement.
- ▶ Le matériel de prévention, de détection et de lutte contre l'incendie de

Attestation de formation.

Formation théorique et pratique.

Parler à un conseiller formation

☎ 01.47.23.79.72

l'établissement.

FIN DE FORMATION

- ▶ Conclusions.
- ▶ Test de niveau et correction.
- ▶ Évaluation qualitative.
- ▶ Validation des acquis.
- ▶ Remise de l'attestation de formation.
- ▶ Remise d'un support de cours et documents annexes.

Votre formateur **Règlementation incendie des bâtiments**

Des experts à votre service

Fort d'une expérience opérationnelle en projet, votre formateur a été sélectionné par nos services pédagogiques tant pour son expertise que pour ses qualités pédagogiques et sa volonté de transmettre son savoir-faire.

Comment financer la formation **Règlementation incendie des bâtiments** ?

OPCO, POLE EMPLOI, CPF...

En tant qu'organisme de formation s'adressant principalement aux professionnels, nous vous conseillons et nous vous accompagnons dans vos démarches pour la prise en charge en tout ou partie de votre formation .

Nos principaux partenaires sont les **OPCO** tels que par exemple :

- ▶ opco.ep pour les salariés d'agences d'architecture.
- ▶ atlas pour les bureaux d'études et économistes de la construction.
- ▶ fif.pl pour les dirigeants non salariés en profession libérale.
- ▶ afdass pour les salariés d'agences de communication, spectacle, production...

Un chiffrage ainsi que les possibilités de financements selon votre opco vous seront adressés par un de nos conseillers en formation.

Les avantages du **présentiel** :

Déplacement dans vos locaux et partout en France.
La formation peut soit se dérouler dans une pièce dédiée soit dans la pièce principale de votre entreprise si sa configuration le permet.

- ▶ meilleure relationnel avec le formateur.
- ▶ meilleure assiduité.
- ▶ temps de formation concentré sur une période donnée.
- ▶ possibilité de former plusieurs personnes simultanément et de manière plus efficace.

Le présentiel permet également plus de proximité avec le

Formation **Règlementation incendie des bâtiments** dans vos locaux ou en ligne

Quel format choisir ?

Ces deux formats de formation offrent chacun leurs intérêts pratiques. Chaque participant ayant ses préférences et ses contraintes en matière d'organisation, nous vous garantissons une formation réussie que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Ils nous ont fait confiance pour leur formation :

[Voir un échantillon de quelques clients](#)

Nos formations sont réalisables partout en France, à domicile ou sur le lieu de travail.

Formation Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg...

Prise en charge par votre OPCO (Atlas, Opco EP, AKto, Afdas, FIF PL...)

Les avantages du **distanciel** :

Il est important d'être équipé du matériel nécessaire à savoir : poste informatique équipé, connexion internet fibre, webcam, micro et casque audio.

Un lien de réunion type Zoom ou Teams sera fourni aux stagiaires directement par le formateur.

- ▶ possibilité d'espacer les séances.
- ▶ nombre de participants plus limité.
- ▶ réduction des frais de déplacement.

Le distanciel permet aussi de participer depuis n'importe quel endroit, favorisant ainsi une meilleure gestion du temps et des

formateur et par conséquent un meilleur relationnel. Les échanges entre les participants sont aussi plus réguliers et plus décontractés.

contraintes personnelles. Les interactions peuvent se faire à travers divers outils collaboratifs, rendant les échanges dynamiques et interactifs.



Centre de formation STAGE'UP

Siège social : 23 rue Antigna 45000 ORLEANS

Siège commercial : 14 rue d'Amsterdam 750009 PARIS

Siret : 488 346 610 000 30 APE : 8559A N°Existence : 24 45 02361 45

email : contact@stageup.fr

01 47 23 79 72



formation éligible
PLAN DE FORMATION